

1989 OPTIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7, rue Jean Bart,
76310 STE ADRESSE
929 980 621 RCS LE HAVRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
DU 4 SEPTEMBRE 2024**

Le quatre septembre deux mille vingt-quatre, à dix heures,

Monsieur Antoine BOIDIN,

agissant en qualité de Président de la société 1989 OPTIQUE sus-désignée,

A pris la décision suivante relative au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts :

DECISION UNIQUE

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 7, rue Jean Bart - 76310 STE ADRESSE au 41, rue Léon Gambetta - 76290 MONTIVILLIERS, et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

Article 4. SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

***41, rue Léon Gambetta
76290 MONTIVILLIERS***

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Antoine BOIDIN
Président

